

1.11 Privation matérielle et sociale

La **privation matérielle et sociale** mesure conventionnellement la proportion de personnes qui déclarent au moins 5 restrictions matérielles parmi une liste de 13. Cet indicateur correspond à une approche différente de celui de la pauvreté monétaire et la complète.

En 2019, 13,0 % de la population est en situation de privation matérielle et sociale en France métropolitaine. En 2014, première année disponible, cet indicateur était au plus haut (13,6 %). Après un point bas en 2017, il est reparti à la hausse ► **figure 1**. Indicateur composite, cet indicateur prend en compte des difficultés qui sont plus ou moins répandues dans la population. En 2019, la difficulté la plus fréquemment rencontrée est de ne pas pouvoir faire face à une dépense inattendue d'un montant de l'ordre du seuil de pauvreté mensuel, soit environ 1 000 euros : elle concerne un tiers des personnes ► **figure 2**. Viennent ensuite le fait de ne pas pouvoir remplacer des meubles hors d'usage puis celui de ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances hors de son domicile, difficultés rencontrées par un quart des personnes. À l'inverse, seulement 2 % de la population déclarent ne pas pouvoir payer un accès à Internet.

Privations matérielles et sociales et niveau de vie sont très corrélés : 38,5 % des personnes en dessous du 1^{er} quintile de niveau de vie sont également en situation de privation matérielle et sociale, c'est aussi le cas de 16,9 % de celles entre le 1^{er} et le 2^e quintile et moins de 1 % de celles au-dessus du 4^e quintile. Ainsi, 44 % des personnes en situation de privation matérielle et sociale sont aussi en situation de pauvreté monétaire, soit 5,7 % de la population.

► Définition

L'indicateur européen de **privation matérielle et sociale** se base sur une liste d'éléments de la vie courante recensant à la fois des restrictions de consommation dues à l'insuffisance de ressources et des limitations apparentées à des aspects plus sociaux et relationnels de l'existence tels que la possibilité de recevoir des amis ou de la famille pour dîner. Il est mesuré au niveau individuel et non du ménage. Une personne est dite en situation de privation matérielle et sociale lorsqu'elle cumule au moins 5 privations ou difficultés matérielles parmi la liste des 13 items pris en compte.

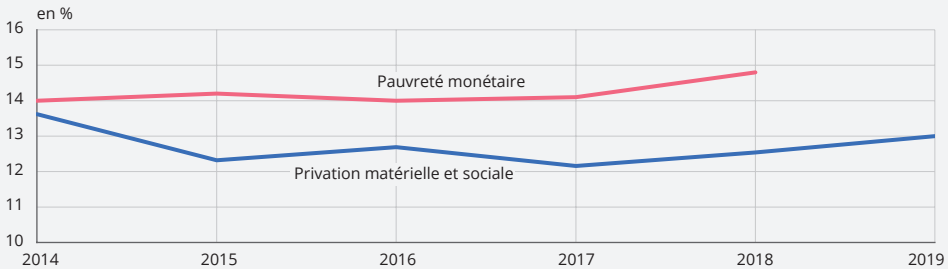
Vivre en couple plutôt que seul protège contre les privations matérielles et sociales, en permettant notamment de partager les dépenses de logement ► **figure 3**. Ainsi, les ménages les plus en difficulté sont les familles monoparentales (29,2 % contre 6,1 % pour les couples sans enfant). Les personnes au chômage sont particulièrement touchées (36,4 %). Mais travailler ne protège pas complètement : 17,6 % des employés et 18,6 % des ouvriers sont en situation de privation matérielle et sociale, tout comme 11,6 % des indépendants (artisans, commerçants et chefs d'entreprise). 11,0 % des retraités sont aussi dans cette situation. De même, le fait de subir des privations matérielles et sociales est fortement lié au niveau de diplôme : 20,5 % des personnes peu ou pas diplômées sont touchées contre 4,3 % seulement des titulaires d'un diplôme de niveau Bac+3 ou plus.

Les femmes sont plus touchées que les hommes par les privations matérielles et sociales (14,4 %, contre 11,5 %). Les classes d'âge actif, et particulièrement les personnes de 45 à 59 ans, sont davantage concernées que les jeunes (les moins de 30 ans) ou les retraités. 17,7 % des résidents de l'agglomération parisienne sont touchés par les privations matérielles et sociales contre 12 à 16 % des personnes vivant dans une plus petite unité urbaine et 9,9 % de celles résidant hors unité urbaine. Par ailleurs, à profil identique (c'est-à-dire à sexe, âge, diplôme, situation vis-à-vis de l'emploi, catégorie socioprofessionnelle, type de ménage, quintile de revenu), vivre dans l'agglomération parisienne multiplie le risque de privation matérielle et sociale par 2. ●

► Pour en savoir plus

- « Qui est pauvre en Europe ? Deux figures différentes de la pauvreté par l'approche monétaire ou par la privation matérielle et sociale », in *La France dans l'Union Européenne*, coll. « Insee Référence », édition 2019.
- « Living conditions in Europe », coll. « *Statistical Books* », Eurostat, édition 2018.

► 1. Privation matérielle et sociale et pauvreté monétaire depuis 2014

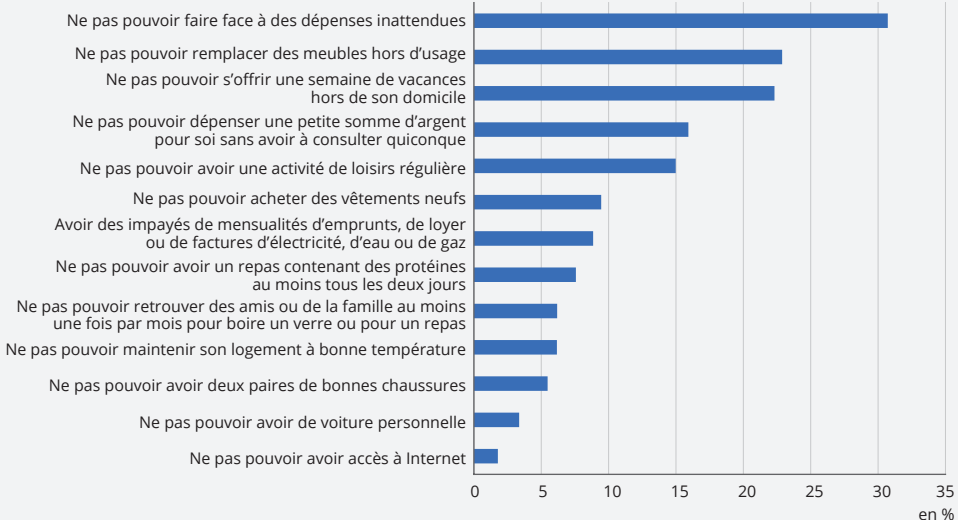


Note : le taux de pauvreté monétaire n'est pas disponible en 2019.

Champ : France métropolitaine, population résidant en ménage ordinaire.

Sources : Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) de 2014 à 2019 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de 2014 à 2018.

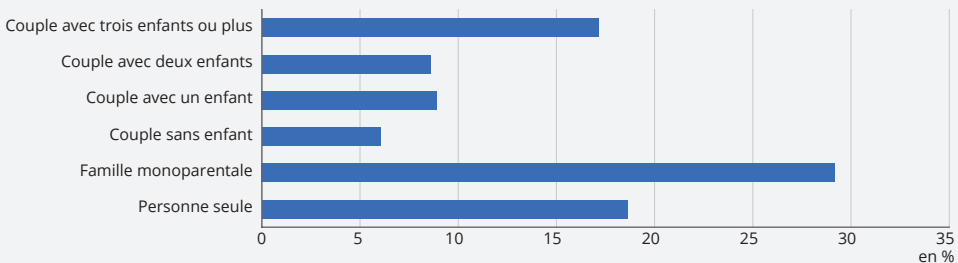
► 2. Part de personnes déclarant subir une privation en 2019



Champ : France métropolitaine, population résidant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2019.

► 3. Privation matérielle et sociale selon le type de ménage en 2019



Note : les autres types de ménages, bien que faisant partie du champ, ne sont pas représentés sur le graphique.

Champ : France métropolitaine, population résidant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2019.